



ABC arbitrage

Résultat du réinvestissement du solde sur dividende 2015

Le groupe ABC arbitrage a procédé à la distribution du solde sur dividende 2015 d'un montant de 0,20€ par action.

Le détachement s'est opéré le 01/07, pour une mise en paiement le 20/07. Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,12926 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,07074 euro. Le montant ayant le caractère de remboursement d'apports ne sera pas soumis à l'impôt sur les revenus de l'année 2016 mais viendra minorer le prix de revient d'acquisition des actions concernées ; l'imposition ne s'appliquera en conséquence qu'au moment de la cession desdites actions. Ces informations fiscales sont fournies à titre indicatif, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel en vue de déterminer le régime d'imposition qui leur est applicable.

Les actionnaires pouvaient percevoir tout ou partie de ce dividende en actions ABC arbitrage émises à un prix de 5,70 euros.

Au terme de la période d'option, 1 317 657 actions ont été créées et 3,7 millions d'euros ont été versés en numéraire. Le taux global de réinvestissement ressort donc à près de 68%.

Pour mémoire, le paiement en numéraire et l'inscription en compte des actions ont été initiés le mercredi 20 juillet 2016.

Ainsi, à cette date, le capital social s'établit à 928 817,072 euros divisé en 58 051 067 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro.

L'actionnariat se répartit comme suit en % du capital ⁽¹⁾ :

- Aubépar Industries SE : 14,5%
- Theta participations : 4,5%
- Financière WDD* : 11,0%
- Eximium : 5,0%
- Management** : 14,2%
- Public : 49,6%
- Autodétention : 1,2%

* Holding détenue à 50,01% par D. Ceolin

** Administrateurs indépendants, dirigeants opérationnels et responsables de département du groupe

(1) : selon déclarations spontanées des actionnaires